



## Citerne gaz en propriété

Par rikè50, le 22/07/2019 à 18:39

bonjour,

Nous venons d'acquérir une maison . Sur la proposition de vente il été précisé que la citerne de gaz était vendue avec cette maison ..Suite a l'achat nous avons reçu notre acte notarié définitif ou il est bien inscrit que la citerne est notre propriété , se qui donne une plus-valu a la maison .

Nous avons changé de moyen de chauffage et ne désirant plus gardé la citerne nous avons joint le gazier qui l'avait installé .Celui ci nous informe alors que non nous ne sommes pas propriétaire de la citerne ni de son contenu (environ 60%) . Nous sommes allés voir le notaire qui lui nous a rigolé au nez en nous disant que cela n'était plus de son ressort ..

Sur internet nous avons lu que les frais d'enlèvement devait être a la charge de l'ancien propriétaire .

qui doit payer si le gazier se revendique proprétaire ??

Notre notaire a t'il fait une erreur en avançant cette argument de vente et doit il me dédommager si je doit payer au final cette enlèvement .

Et le contenu a qui appartiens t'il ?

Merci a ceux qui pourront m'aider  
cordialement